

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3498

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Achèvement du tour de ville ouest - VN4+V14+V25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3498**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Fons

objet : **Achèvement du tour de ville ouest - VN4+V14+V25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'achèvement du tour de ville ouest de Saint Fons s'inscrit dans le cadre des voiries nouvelles prévues dans le plan local d'urbanisme.

L'objectif de cette voirie est de permettre le contournement de la commune afin de réduire la circulation de transit dans le centre de Saint Fons et de contribuer ainsi à une meilleure qualité de vie des riverains de la route départementale 307.

En effet, le tour de ville est destiné à permettre le report des circulations de transit qui empruntent actuellement les voies du centre de Saint Fons. En conséquence, les voies centrales (Gabriel Péri/Jean Jaurès et Plasse/Carnot) seront mieux adaptées à leur fonction de voies commerciales, support de circulations de desserte, de transports en commun et de modes doux.

Le tour de ville favorisera également les autres modes de déplacements, avec de larges trottoirs pour sécuriser les cheminements piétons et des aménagements cyclables.

Par délibération n° 2010-1689 du 20 septembre 2010, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme pour les études, les acquisitions foncières et les démolitions nécessaires au projet pour un montant de 2 000 000 €.

Par délibération n° 2010-1688 du 20 septembre 2010, le Conseil de communauté a engagé la procédure de concertation préalable et, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, en a défini les objectifs et les modalités. La concertation s'est déroulée du 11 octobre au 19 novembre 2010. Le bilan de la concertation a été approuvé par la délibération n° 2011-2004 du Conseil du 7 février 2011.

Par délibération n° 2012-2727 du 13 février 2012, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour l'acquisition foncière d'une nouvelle parcelle, comprenant également la démolition du bien existant pour un montant de 600 000 €.

Par délibération n° 2013-3459 du 14 janvier 2013 et suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 septembre au 10 octobre 2012, le Conseil de communauté a prononcé la déclaration de projet et décidé la poursuite de l'opération.

Il convient maintenant d'engager la phase travaux pour la partie nord du projet. Ces travaux seront réalisés par voie d'appel d'offres ou de marchés à bons de commande et comprennent :

- la construction d'un mur de soutènement de 3,50 mètres de hauteur et 150 mètres de longueur, le long des voies ferrées,

- la création d'une voie nouvelle, entre l'avenue Charles de Gaulle et la rue Anatole France, suivant l'emplacement réservé n° 4 au plan local d'urbanisme (PLU) (VN4),

- le déplacement de la rue de la République, dans l'alignement de la rue Dussurgey, suivant l'emplacement réservé n° 25 au PLU (VN25),
- les travaux de plantations,
- la reprise du carrefour République-Dussurgey-Jean Jaures (RD 307),
- la création du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable pour la VN4,
- la reprise du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable pour la VN25.

Le montant de l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est de :

- 2 636 000 € TTC à la charge du budget principal,
- 153 000 € TTC à la charge du budget annexe des eaux,
- 209 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement ;

Vu le dit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le démarrage des travaux de la partie nord de l'opération Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur les opérations, ci-dessous :

- opération n° 0P09O2209 à la charge du budget principal pour un montant de 2 636 000 € TTC en dépenses réparties selon l'échéancier prévisionnel suivant : 881 000 € en 2013, 1 500 000 € en 2014 et 255 000 € en 2015,

- opération n° 1P09O2209 à la charge du budget annexe des eaux pour un montant de 153 000 € TTC en dépenses réparties selon l'échéancier prévisionnel suivant : 77 000 € en 2013 et 76 000 € en 2014.

La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 25 073,58 €.

- opération n° 2P09O2209 à la charge du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 209 000 € HT en dépenses réparties selon l'échéancier prévisionnel suivant : 104 500 € en 2013 et 104 500 € en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 598 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.